

circonscription l'automne dernier m'a révélé que les agriculteurs de cette région de la Saskatchewan avaient eu recours avec grand succès à cette mesure. De fait, les secrétaires des municipalités rurales et les agents des éleveurs qui s'occupent de ces versements m'ont dit qu'environ deux fois plus d'agriculteurs avaient eu recours à cette mesure. J'ai appris des marchands et des secrétaires des municipalités que les impôts perçus étaient de beaucoup supérieurs à ceux des années précédentes. Interrogés sur les raisons de cette situation, ils l'attribuent à la mesure relative aux avances en espèces, qui est donc l'une des mesures législatives les plus efficaces et les plus pratiques que le gouvernement ait appliquées.

L'honorable député de Peace-River a parlé de la Société de crédit agricole, comme l'a fait également l'honorable député de Middlesex-Est. La mesure législative à cet égard a été des plus efficaces et beaucoup d'agriculteurs en ont bénéficié dans tout l'Ouest. A cause des changements qui se produisaient, on avait besoin d'un programme de crédit plus souple en vue de faciliter la formation d'unités agricoles plus rentables.

Je voudrais ajouter mes observations à celles qu'a faites cet après-midi l'honorable député de Middlesex-Ouest. A mon avis, on devrait songer à réduire les frais de la première demande d'évaluation. Ces frais s'élevaient présentement à \$50, alors que précédemment ils s'élevaient à \$10, ce qui était trop peu, selon moi. J'ai l'impression que le ministère, déjà surchargé de travail, serait inondé de demandes si les frais n'étaient pas assez élevés. A mon avis, il serait plus réaliste d'exiger \$25 pour la première demande, et de cette façon un plus grand nombre de gens tiendraient à bénéficier de ce programme flexible sans en abuser trop.

En ce qui concerne l'assurance-récolte, je crois qu'elle a joué un rôle très efficace dans notre économie agricole, notamment au Manitoba. J'ai été déçu cependant de l'attitude d'indifférence manifestée par notre gouvernement PSD, en Saskatchewan, à l'égard de ce programme d'assurance-récolte. Je ne vois pas comment il nous serait possible de remédier à cette situation à moins de changer de gouvernement. Sauf erreur, la commission royale dirigée par M. Baker a recommandé très fortement l'adoption d'un programme d'assurance-récolte pour l'ensemble du Canada. Cette commission a signalé notamment la nécessité d'un tel programme en Saskatchewan. Par conséquent, j'ai été déçu de constater que la province qui a le plus besoin d'assurance-récolte est précisément celle qui hésite le plus à participer à ce programme. J'ignore la raison de cette hésitation, à moins qu'il s'agisse de quelque expédient politique.

[M. Southam.]

Je me demande pourquoi la Saskatchewan ne pourrait pas mettre au point un programme analogue à celui qui a été appliqué avec tant d'efficacité au Manitoba. J'aimerais que les gouvernements provinciaux envisagent ces programmes d'assurance-récolte avec un peu plus de sens pratique. Comme nous le savons, le gouvernement fédéral verse la moitié des frais administratifs du programme ainsi que 20 p. 100 de la prime. Les gouvernements provinciaux, et notamment la Saskatchewan, pourraient peut-être s'arranger pour verser, de leur côté, 20 p. 100 de la prime, et de cette façon la mesure deviendrait très efficace. Une province comme la Saskatchewan est particulièrement exposée aux vicissitudes de la nature. Cette province est à peu près à distance égale des deux océans, le Pacifique et l'Atlantique, de sorte que parfois c'est la région la plus aride du Canada. Par conséquent, la nécessité de ce genre de protection dans cette région est grande.

Je constate que la plupart des agriculteurs de ma circonscription sont très heureux de cette loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles, dont le ministre a donné au aperçu récemment. Le 30 août 1958, comme en fait foi la page 4563 du *hansard*, le premier ministre résumait notre politique agricole, dont le cinquième point était le suivant:

Cinquièmement, en vue de répondre aux besoins des petits agriculteurs, le gouvernement étudie les moyens d'améliorer leur niveau de vie par une meilleure utilisation des terres, par le regroupement des fermes en entités plus rentables, par l'amélioration de la formation technique, par l'extension de l'assurance-chômage à certaines catégories d'ouvriers agricoles, et par l'élargissement des ententes en vue de la formation professionnelle et technique de ceux qui désirent entrer dans une nouvelle profession.

Il s'agit là d'un programme à long terme et nous devons attendre un certain nombre d'années avant d'en ressentir tous les effets. En examinant l'*Ulster Commentary*, livraison de janvier 1961, je vois que le ministre de l'Agriculture de l'Irlande du Nord, M. H. W. West, déclare que l'Irlande du Nord a adopté le même genre de programme de mise en valeur. J'aimerais citer de la déclaration du ministre le court alinéa suivant:

L'autre source de satisfaction est le programme d'afforestation qui fait des progrès considérables, notamment dans les régions où il y a peu d'espoir d'obtenir un bon rendement agricole par d'autres méthodes. A l'heure actuelle, on plante des arbres sur une étendue de 5,000 acres par année, et l'on espère que, d'ici 25 ans, environ 5 p. 100 du territoire seront couverts de forêts, en comparaison de moins de 1 pour cent en 1945.

Si j'ai cité ce passage, c'est pour montrer que les gouvernements fédéraux du Canada —le gouvernement actuel en particulier—ne sont pas les seuls qui s'intéressent à ce genre de programme.